

G RAINS DE SAGESSE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Université 
de Montréal

Les anciens sous leur baobab ont renoncé à faire la guerre, à participer aux grandes chasses ou à danser des nuits complètes au son des tambours. Ils se souviennent, racontent, donnent leur avis et distribuent leur sagesse par petits grains. Il nous semble que cela nous convient bien.

À la recherche d'un recteur

La décision annoncée le 12 janvier 2009 par le recteur Luc Vinet de ne pas solliciter un second mandat a suscité une intensification des réflexions à l'Assemblée universitaire (AU) et au Conseil de l'Université (CU) : les deux instances impliquées dans la nomination du recteur ou de la rectrice*. Voyons voir.

Cas de l'AU

Dans le cadre général de ses préoccupations au sujet du processus de nomination du recteur, l'AU a créé, le 9 novembre 2005, un Comité *ad hoc* composé de sept personnes, en a confié la présidence à Denis Lévesque, juge à la retraite, et lui a donné le mandat d'étudier l'ensemble de la procédure. [VOIR ANNEXE A, PAGE 3]

Dans son rapport à l'AU, présenté le 24 novembre 2008, le Comité s'est déclaré d'avis qu'il « faut créer des passerelles entre les instances concernées par le processus de nomination du recteur » : l'AU, le CU et le Comité de consultation (CC). Accueillant favorablement ce rapport, l'AU a invité le Comité à poursuivre son travail et a convié le Conseil à y déléguer deux membres.

Lors de sa séance du 23 mars 2009, l'AU a enclenché le processus de consultation en choisissant les onze membres du Comité de consultation dont les responsabilités sont définies par l'article 25.01 des statuts [VOIR ANNEXE B, PAGE 3]. Au cours de cette séance,

et en tenant compte des recommandations du Comité *ad hoc*, l'AU a adopté une résolution visant à établir un cadre d'échanges entre la présidence du Conseil et celle du CC. Allant plus loin, il a fait sienne une résolution invitant le Conseil à recevoir le président du Comité de consultation, à titre d'observateur, et à lui accorder le droit de parole lorsque le CU traitera de la nomination du recteur. Cette résolution a engendré un vigoureux échange d'opinions entre les deux membres du Comité *ad hoc* nommés par le Conseil et des membres de l'AU notamment en ce qui a trait au pouvoir que la charte confère au Conseil de nommer recteur une personne dont le nom n'apparaît pas dans le rapport du Comité de consultation.

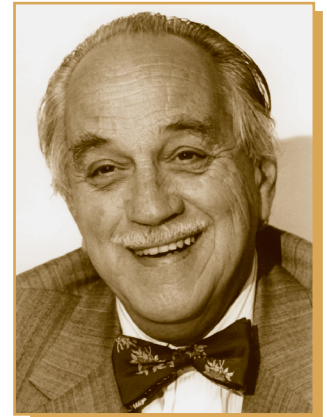


Photo : Bernard Lambert

Cas du Conseil de l'Université

Dès le 12 janvier 2009, le Conseil de l'Université a confié à son Comité de gouvernance le mandat de préparer un document qui, au dire de la chancière Louise Roy, « synthétise les réflexions des membres du Conseil au sujet de la nomination du recteur ». Le texte qui en résulte : *Réflexions du Conseil, avril 2009*, a été remis à l'AU le 20 avril et a été largement diffusé dans la communauté universitaire. [VOIR : WWW.DIRECTION.UMONTREAL.CA/SECGEN/NOMINATION/DOCUMENTS.HTML]. Le texte signale tout d'abord la réputation enviable de l'UdeM au plan international laquelle résulte du rayonnement de la recherche de ses professeurs et de ses chercheurs. Par la suite, il présente les quatre objectifs majeurs qui revêtent une importance stratégique particulière, à savoir : 1• la question du

SOMMAIRE

1. À la recherche d'un recteur
3. Une mise au point sur le RRUM
4. L'UdeM à l'état semi-sauvage
5. Le RRUM
6. Les collègues publient

Suite page 2

financement, 2• la révision de l'offre de formation, 3• la prochaine grande campagne de financement et 4• la construction du Pavillon des sciences à Outremont.

De plus, en répondant à l'invitation de l'AU, le Conseil s'est engagé (12 janvier 2009) à participer aux travaux du Comité *ad hoc* et désigne deux de ses membres pour y siéger.

Comité de consultation

Ayant été dûment constitué par l'AU, lors de sa séance du 23 mars 2009, le Comité de consultation, qui a élu Pierre Trudel comme président, enclenche le processus de consultation dont les étapes apparaissent à l'article 25.01 des statuts de l'Université. Ces étapes comprennent les éléments suivants : 1• *l'établissement* des critères à retenir pour le choix du recteur; 2• *la sollicitation de candidatures* (auprès de l'AU et auprès d'une firme d'experts en recrutement de cadres); 3• *l'invitation* aux candidats à participer sur une base volontaire aux différentes étapes du processus qui inclut un débat public; 4• la tenue à l'AU d'un *scrutin indicatif*; 5• la tenue d'*audiences* pour les personnes désireuses de se faire entendre; 6• *l'entrevue* accordée individuellement à chaque candidat; 7• *les délibérations* du Comité en s'en tenant aux personnes proposées pour le scrutin; et 8• *la présentation* de son rapport au Conseil.

Réflexions personnelles

Le choix du prochain recteur m'interpelle; conséquemment, je viens vous faire part de mes réflexions au sujet des *qualités requises* pour le poste ainsi qu'au *processus de consultation* de la communauté universitaire.

Sur les qualités requises

La principale qualité que devra posséder le prochain recteur sera sa **capacité d'appréhender adéquatement** 1• la *complexité* des opérations d'une grande université où la recherche joue un rôle déterminant; 2• la *nécessité* de maintenir un juste équilibre dans la répartition des ressources entre les secteurs dits professionnels et ceux dits culturels; 3• *l'extrême urgence* de trouver, partenaires à l'appui, des solutions concrètes au sous-financement qui va s'accroissant; 4• *l'importance* d'aménager des espaces adéquats aux secteurs à vocation scientifique : chimie, physique et sciences biologiques. Dans ce contexte, il est évident que l'objectif poursuivi n'est pas de recruter un *homme orchestre* mais bien plutôt un *chef d'orchestre* capable, avec l'appui de ses *chefs de pupitre*, d'harmoniser entre-elles les multiples

activités de l'UdeM, grande université de calibre international. Au chapitre des qualités désirables, une *sensibilité* quant aux *us et coutumes* de l'établissement constituerait un atout de taille.

Sur le processus

Le processus de consultation, via ses multiples étapes, fournit aux membres de la communauté universitaire de nombreuses occasions de s'exprimer. **Voilà qui est excellent!** Je ne saurais donc trop inviter mes collègues de l'APRUM à se manifester compte tenu de leur connaissance intime de la vie et des besoins de l'établissement.

L'attitude positive du Conseil qui a accepté de collaborer avec l'AU à l'installation de passerelles entre les deux organismes et avec le Comité de consultation est nettement de **bon augure**. En effet, il y a tout lieu de croire que nombre de difficultés seront aplanies, pourvu toutefois que les démarches respectent l'esprit – et la lettre – de la charte au sujet du pouvoir conféré au Conseil en matière de nomination.

Quelques facettes de la procédure de consultation risquent d'être source de difficultés soit à cause de leurs objectifs propres ou soit à cause de la complémentarité de leurs dispositions. J'en vois deux. 1• Les personnes dont le nom a été présenté au Comité de consultation ne sont pas nécessairement candidates au poste de recteur. En effet, plusieurs d'entre-elles, et de calibre supérieur, ne sauraient accepter d'être reconnues publiquement comme sollicitant un autre emploi que le leur. Il s'agit là d'un **élément négatif** qui découle du processus même de consultation. 2• La non acceptation par une personne de l'invitation qui lui a été faite de participer à un débat public ne devrait pas être considérée par l'AU, ou par le Comité de consultation, comme un manque d'intérêt ou une disqualification pour le poste.

Ce qui importe, **en définitive**, c'est que le Comité de consultation – dont les membres ont été judicieusement choisis par l'AU – puisse se *pencher* sur toute candidature disposant des qualités souhaitées et en *inclure* le nom dans son rapport au Conseil.

Jacques St-Pierre

* L'emploi du masculin dans la suite n'a pour but que d'alléger le texte.

Annexe A : Composition du Comité ad hoc de l'AU

Lévesque, Denis, juge à la retraite, président du Comité.

Adam, Sébastien, étudiant, membre (2005) du Comité de consultation; Leroux, Robert, professeur titulaire, Musique, membre (1998) du Comité de consultation; McFalls, Laurence, professeur titulaire, Science politique; Richard, Louise-Hélène, directrice, SAE; Rioux, Laval, chargé de cours, Urbanisme; St-Jacques, Louise, technicienne en documentation, Direction des bibliothèques.

Annexe B : Composition du Comité de consultation

Trudel, Pierre, professeur titulaire, Droit.

Beaupré-Lavallée, Alexandre, étudiant, Sciences de l'éducation; De Paoli, Giovanni, doyen, Aménagement; Koclas, Jean, professeur agrégé, Polytechnique; Nadeau, Christian, professeur agrégé, Philosophie; Panet-Raymond, Jean, membre externe du Conseil; Parent, Lucie, professeure titulaire, Physiologie; Rioux, Laval, chargé de cours, Urbanisme; St-Jacques, Louise, technicienne en documentation, Direction des bibliothèques; Thomas, Chantal, directrice, Bureau de développement et des relations avec les diplômés (BDRD); Wilkins, Jean, professeur titulaire, Pédiatrie.

Note de la rédaction

Notre collègue Robert Brunet publiait récemment sur notre site web un excellent texte sur notre régime de retraite. Vous le trouverez en page 5. Or, par la suite, la Direction de l'Université faisait parvenir aux membres de la communauté universitaire un texte qui peut prêter à confusion. Vous trouverez ci-dessous une explication de M. Brunet sur cette question.

Une mise au point

Dans son document, la Direction de l'Université explique la nécessité d'une hausse de cotisation des participants actifs et de l'Université pour combler le déficit actuariel du régime. On y décrit, entre autres, l'impact négatif de cette contribution obligée de l'Université sur son budget 2009-2010.

Malheureusement, le communiqué de la direction donne à penser que cet état de fait est lié aux résultats négatifs de la Caisse de retraite pour l'année 2008 au complet (-13,5%). Or, la hausse de cotisation requise des participants actifs et de l'Université est basée strictement sur une évaluation actuarielle du régime en date du 30 juin 2008 comme il est expliqué dans notre texte du 6 avril 2009 (voir ce texte en page 5). La dégringolade des marchés boursiers était commencée à cette date, mais n'avait pas l'ampleur de celle constatée le 31 décembre 2008.

D'aucuns pourraient se demander pourquoi une évaluation au 30 juin 2008 plutôt qu'au 31 décembre 2008. Il y a trois raisons à cela : 1• il faut plusieurs

mois pour que les actuaires et qu'un comité d'experts externes réalisent une telle évaluation, que le Comité de retraite en prenne connaissance, fasse ses recommandations et finalement que le Conseil de l'Université en soit saisi, 2• le régime vise le long terme et la valeur des actifs au 30 juin 2008 représentait assez bien la valeur moyenne glissante des actifs depuis 5 ans. En choisissant le 30 juin 2008, le Comité de retraite évitait d'arrimer la valeur de la Caisse pour fin de projection à long terme à des marchés financiers particulièrement déprimés vers la fin de l'année, 3• procéder à une évaluation actuarielle en 2008 nous permet aussi, selon la loi, d'attendre jusqu'au 31 décembre 2010 pour une nouvelle évaluation. On espère que la situation des marchés se sera stabilisée d'ici là.



Robert Brunet

L'Université de Montréal à l'état semi-sauvage... et encore presque catholique

Je veux évoquer quelques traits particuliers de l'adolescence de notre maison. Ils se regroupent autour de la semi-sauvagerie, des reliquats de la discipline vaticane et d'une ouverture toute poppérienne. Mes observations remontent à 1948, année où je me suis inscrit comme étudiant en relations industrielles, Mgr Maurault régnant encore.

alentours bucoliques

Les alentours du seul pavillon de l'époque étaient carrément à l'état de nature sur trois côtés : à moins de cinquante mètres du bâtiment, ce n'était plus le règne ecclésiastique, c'était le règne végétal à l'état pur. Des bois partout, sauf dans la pente herbacée qui séparait le bâtiment de la rue Édouard-Montpetit, alors appelée Maplewood. Un de mes amis, étudiant aussi pauvre que débrouillard, a vécu près d'un an dans un cabanon pour enfants caché dans un de ces bois, à quelque 200 mètres du pavillon Roger-Gaudry. Mon ami se chauffait au mazout et s'éclairait gratuitement aux frais de la *Montreal Light Heat and Power*, ancêtre de notre Hydro-Québec. Mais il n'était pas seul. Si mes souvenirs sont bons, le très digne Recteur Maurault habitait lui aussi dans ces bois. Je mettrais ma main au feu qu'il payait son électricité. Autre singularité : la moitié ouest du bâtiment appartenait presque entièrement au règne minéral : il n'y avait à peu près rien dans ses murs.

On grimpeait là par un escalier en bois ou par des sentiers, naturels eux aussi, bien entendu; les automobilistes empruntaient un long chemin qui aboutissait à peu près au CEPSUM actuel.

Voilà pour le décor. Il avait son charme.

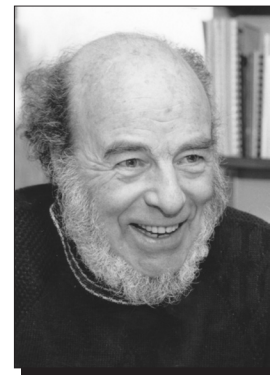
Caractère bigarré des programmes d'études

Les programmes d'études étaient plutôt rigides et loin de la broussaille : pas de choix de cours, horaire fixé comme à l'école, avec cours éventuels le samedi matin. Époque paradisiaque pour les profs : les étudiants ne prétendaient pas encore – ça allait venir – connaître mieux qu'eux les éléments de leur formation.

En revanche, voici une histoire vraie que j'ai vécue de près : la création d'un programme d'études tout à fait sauvage, qui a fonctionné plusieurs années sans aucune approbation des autorités. Un jeune professeur belge de sciences économiques, Roger Dehem, avait été recruté pour enseigner cette discipline aux étudiants de relations industrielles. Quelle révélation et quel plaisir! Celui d'essayer de comprendre le comportement des humains en matière de rareté. On ne s'acharnait pas à sauver les Canadiens français, on ne se souciait pas de ce que Pie XII a pu écrire; on essayait d'interpréter la réalité par

l'observation et le raisonnement. Comme on le fait dans les sciences. Eh! bien, deux ou trois promotions de trois ou quatre étudiants (je faisais partie de la deuxième) ont décidé d'abandonner tout ce qui était « relations industrielles » et de suivre un programme concocté par Dehem et le Secrétaire de la Faculté des sciences sociales, en vue de former des économistes. Le Doyen Minville devait être au courant, mais il ne s'est pas opposé à ce qu'on peut appeler une liberté académique hors de l'ordinaire. Nous ne savions pas quel diplôme l'Université allait nous donner. On nous a finalement fait cadeau d'une licence, un vieux diplôme qui avait déjà été établi pour une autre fin. Quelle belle et bonne sauvagerie!

Il faut dire qu'on ne dérangeait personne : cette aventure n'allait pas à l'encontre de la doctrine sociale de l'Église; elle ne menaçait en aucune façon, non plus, les sentinelles de Duplessis, dont les représentants dominaient, avec le clergé, notre Université. De toute façon, quand j'ai commencé à enseigner en 1954, cette dernière s'était déjà libérée de la plus grande partie des autoritarismes inacceptables. L'essentiel de cette libération, nous le devons aux profs plus vieux que moi, en particulier ceux de sciences. Et aussi à quelques intellectuels hors murs aujourd'hui disparus.



Les profs

Pleins d'ardeur pour un grand nombre, très mal rémunérés (les femmes et les ecclésiastiques encore plus mal que les autres), souvent recrutés à l'étranger (quel courage de leur part!). Je suis persuadé que cette ouverture aux « non-tricotés-serrés » a été déterminante pour l'ascension de notre maison à l'altitude minimale de la vie universitaire.

En 1954, mes prédécesseurs (de sciences surtout) avaient déjà bataillé pour la création d'une caisse de retraite. L'association des profs allait prendre forme et allait agir efficacement pour l'établissement d'une échelle de traitements. C'était l'essentiel et je bénis le temps où notre entente avec la haute administration tenait à peu près en un tableau et où nos cotisations ne servaient pas à enrichir quelque avocat à faible clientèle.

Bref, nous sortions avec conviction de la sauvagerie... et nous n'étions pas encore englués dans la mélasse syndicalomane. Heureux temps.

Le clergé

Il était à peu près partout, mais je n'ai pas eu à modifier mon enseignement à cause de contraintes qui auraient été liées à la puissance cléricale. La seule anecdote personnelle qui se rapproche de cela est plus amusante qu'autre chose. Au début des années soixante, la contraception était un sujet grave et délicat, non seulement pour les couples d'ici, mais aussi pour le bien-être des pays pauvres et à forte natalité. Je guerroyais

Suite page 5

un peu en faveur de la liberté pour les femmes d'ici et pour les campagnes de limitation des naissances dans le tiers-monde. Un jour, je suis convoqué par le Recteur, Mgr Lussier. Il faut dire que ce dernier était plus qu'une décoration ou un animateur de collation des grades; il gérait sa maison. Mais il m'a toujours paru large d'esprit. Il m'expliqua qu'un quidam s'était scandalisé d'entendre un prof d'une université catholique préconiser l'usage des contraceptifs. Il lui avait promis de m'en parler, peut-être de me semoncer. Il ne m'a pas semoncé; nous en avons discuté et l'affaire s'est terminée là, du moins pour ce qui me concerne.

Bien sûr, il y avait la messe du St-Esprit, accompagnée de la lecture d'une série d'anathèmes proprement enfantins. Ni les étudiants ni les profs n'étaient tenus d'y assister. Si grotesque qu'ait été ce cérémonial, je vous avouerai que ces reliquats

religieux m'ont beaucoup moins dérangé, dans mon métier, que les simagrées inspirées par les religions marxisantes ou maoïstes des années soixante-cinq à quatre-vingt-cinq.

Coda

Toutes ces religiosités sont choses du passé, je le crois bien. Tant mieux. Mais je conserve une petite nostalgie pour la semi-sauvagerie du milieu du siècle dernier. Une semi-sauvagerie qui baignait tout de même dans les bonnes manières, les soutanes noires, blanches ou colorées, la sagesse du temps, l'indulgence et, bien sûr, l'invention.

Jacques Henripin

Texte de Robert Brunet sur le régime de rentes de l'Université de Montréal, tel que publié sur le site web de l'APRUM

Comme chacun sait, l'année 2008 a secoué fortement les valeurs mobilières inscrites sur les bourses partout dans le monde. Par exemple, l'indice SP/TSX des actions canadiennes a chuté de 33%, l'indice SP 500 des actions américaines enregistre -37% et l'indice MSCI Europe a fini l'année avec -33,6%. Malgré que nous ayons des placements dans tous ces marchés, une gestion prudente et diversifiée a permis à la caisse du RRUM de s'en tirer avec un rendement pour l'année 2008 de -13,5%.

Évidemment, personne n'aime faire état de rendements négatifs. Toutefois, même si on se désole, en se comparant aux autres on se console, comme le dit l'adage. En effet, la médiane des rendements de la soixantaine de grandes caisses de retraite au Canada (celles ayant plus de 250 millions d'actifs) est de -16,4%. La caisse a donc fait mieux par près de 3%, ce qui la place dans le 1er quartile du groupe pour 2008; elle a aussi une position de 1er quartile pour les 5 dernières années avec un rendement annuel composé de 4,7%.

Afin d'avoir l'heure juste sur sa situation, le Comité de retraite a proposé au Conseil de l'Université de procéder à une évaluation actuarielle anticipée en date du 30 juin 2008. Cette proposition fut agréée par le Conseil et un comité de trois experts externes fut constitué. Aidé de notre firme d'actuaire (Morneau-Sobeco), ce comité a procédé à l'étude et remis son rapport le 25 février 2009. Le Conseil de l'Université a reçu ce rapport lors de sa réunion du 30 mars et a entériné les recommandations de suivi faites par le Comité de retraite.

En date du 30 juin 2008, la valeur marchande des actifs de la Caisse était de 2 471 millions de dollars. Par ailleurs, le passif (la valeur actuelle des rentes à payer à tous les participants dans le futur) tel qu'estimé par les experts externes et les actuaire se situe à 2 533 millions de dollars.

Donc, selon cette évaluation, le régime est provisionné à 97,5 %; ce qui implique un déficit de 62 millions de dollars.

Selon la loi, ce déficit doit être amorti par l'employeur et les participants ACTIFS sur une période de 15 ans. Les cotisations devront donc augmenter de 1,40% de la masse salariale, à partager 50/50 entre l'Université et les participants actifs comme le prévoit le règlement du régime. Il en sera ainsi jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle qui aura lieu au plus tard le 31 décembre 2010. Il va sans dire que dans cette conjoncture, aucune des parties ne peut prendre de congé de cotisation et que toute amélioration au régime qui coûterait des sous est exclue.



Pour les retraités, rien ne change. Les rentes prévues lors de leur retraite seront payées intégralement, le régime étant garanti par l'employeur. De plus, toutes les améliorations déjà consenties dans le passé seront respectées : indexation à 100% de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour toutes les années de service acquises jusqu'en 2006 et indexation ad hoc de 25%, en plus du 75% garanti, pour les années de service 2006 à 2011. Donc, tous ceux qui ont déjà pris leur retraite sont assurés d'une pleine indexation.

Robert Brunet

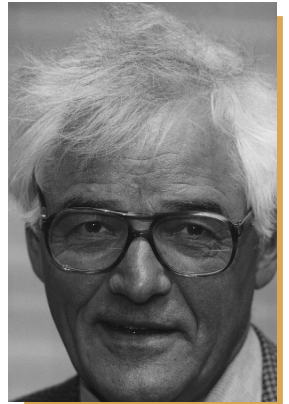
Les collègues publient...

Le plus récent livre d'Andrée Lajoie, *Vive la recherche libre!* (Liber 2009) paraît au moment même où s'accumulent les mauvaises nouvelles. Un chercheur de très grande réputation quitte l'Université de Montréal avec son équipe de recherche sur le sida parce qu'une université de Floride lui offre cent millions de dollars; chez-nous, il devait se contenter de trois millions par année. Le régime qui nous gouverne à Ottawa coupe dans les subventions qui permettaient à nos grands artistes de se faire valoir à l'étranger et il ne se passe guère une semaine sans qu'il semble vouloir nous démontrer que toute recherche non immédiatement rentable doit être privée de subvention. Sans doute est-ce là l'aboutissement logique d'une longue évolution que retrace Andrée Lajoie, évolution qu'un chercheur consulté résume de manière très laconique : « La recherche libre était autrefois la règle. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. » (p. 120). La recherche qui compte doit désormais être « concertée » ou « ciblée », ce qui implique généralement des équipes nombreuses, interuniversitaires et multidisciplinaires qui sont souvent de véritables monstres à gérer... Les littéraires auraient à s'en plaindre plus que les autres puisque, même à l'intérieur des sciences humaines, ils semblent inexistantes. On le voit bien en consultant (à l'annexe 4) la liste des chercheurs interviewés : j'y dénombre huit historiens, autant de philosophes, mais pas un seul littéraire. Est-ce parce que — on l'a assez dit — la recherche en littérature ne nécessite qu'une plume et un crayon? Un brillant collègue dont les ouvrages de critique faisaient partout autorité mais qui refusait toute forme de subvention avait inventé cette formule : « pas de recherche; que de petites trouvailles ». Voilà sans doute la vraie recherche libre, souvent plus productive que certaines recherches coûteuses sur des sujets imposés par les systèmes subventionnaires. Andrée Lajoie ne prône pas un retour aux anciennes pratiques, mais elle dénonce les effets pervers des systèmes actuels; il faut, dit-elle, réclamer « les

changements nécessaires de la part de l'État, [...] la liberté est à ce prix, et il faut espérer que les chercheurs sauront l'exiger. » (p. 201)

S'ils sont moins subventionnés, les littéraires sont-ils plus créateurs? On peut le croire en suivant la carrière de poète de François Hébert qui, avec *Poèmes de cirque et de circonstance* (L'Hexagone, 2009) continue à jongler avec les mots, les sonorités, les assonances. Vous voulez un poème sur la « Fondation du monde »? « On est en l'an zéro / sous zéro même / et gli et glu l'igloo façonna l'homme / ce m'as-tu vu yéti du monde / ensuite l'igloo fondé fondit ». Le titre « Au Canada » lui inspire ceci : « il y aurait le maïs et ses Indiens / amers épluchés vifs leurs manitous »... Et sans doute inspiré par le film sur les « Chtis », voici CHHHH : « la poésie est une chaise musicale / chaissez-la ça presse / un fauteuil Louis cheize au plus offrant / on l'aime quand on a cheize ans ». La vraie liberté — non subventionnée, hélas — c'est peut-être ça, qui s'appelle de la poésie.

On peut penser qu'avec son ouvrage, Andrée Lajoie ne se fera pas que des amis. J'en dirais autant de Rodrigue Tremblay, qui vient de publier chez le même éditeur un ouvrage intitulé *Le code pour une éthique globale*. Un ouvrage qui propose un point de vue humaniste auquel les économistes ne nous ont guère habitués. Selon lui, « le monde vit présentement une crise de civilisation, qui est en fait une crise morale et une crise idéologique » et sa réflexion, précise-t-il, s'inscrit « dans la foulée des fondateurs de la science économique, entre autres Adam Smith et David Hume ». Une analyse sans doute inspirée par « la sévérité de la crise économique actuelle », en grande partie due à « la corruption de l'administration Bush », mais qui semble proposer un nouvel ordre mondial, où les systèmes d'éducation inculqueraient « aux enfants du monde entier les grands principes du code de l'éthique globale ».



Jean Cléo Godin

INFORMATION

Courrier électronique : aprum@assoc.umontreal.ca; téléphone : (514) 343-7635

Équipe de rédaction : Jacques Boucher, Jean-Robert Derome, Jean Cléo Godin

Site Web de l'APRUM : <http://www.APRUM.UMontreal.CA>

Courrier : APRUM, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7

Infographie : François St-Pierre et Jean-Robert Derome

Note : les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec - Juin 2009